

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1530

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Gillet et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	980 000
Conditions de vie outre-mer	980 000	0
<b>TOTAUX</b>	<b>980 000</b>	<b>980 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer le dispositif « Fonds Pêche et Aquaculture » afin de soutenir les projets d'investissement dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture marine à Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette filière constitue un enjeu stratégique pour le territoire, en termes de création d'emplois, de valorisation des ressources marines et de développement économique local.

Le fonds permet de financer l'acquisition de matériel de pêche et de navires et contribue à la structuration de la filière. À cet égard, il apparaît nécessaire d'augmenter les moyens alloués à ce

dispositif afin de favoriser à long terme l'investissement et l'innovation dans l'aquaculture en mer, filière d'avenir, créatrice d'emplois et garantissant l'indépendance et la sécurité alimentaires.

Ainsi, le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 980 000 d'euros pour l'action n° 02 : « Aménagement du territoire » du programme n° 123 : « Conditions de vie outre-mer » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 01 : « Soutien aux entreprises » du programme n° 138 : « Emploi des outre-mer ». En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.